

D2024-011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 5 mars 2024

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, GAZET André, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Vèrène, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations : M. Alain DOCHEZ à M. André GAZET
Mme Marie-Anne JARLIER à Mme Christine BIGOURET-DENAES
Mme Isabelle COQUEL à Mme Vèrène SOLELIS
Mme Annie CHAUMETON à M. Marcel ALEDO
Mme Géraldine MINGUET à M. Jean-Louis CELSE
Mme Virginie MICHEL à M. Stéphane CURNOL
Mme Delphine LINGEMANN à M. Jean-Pierre LUNOT
M. Bruno TIRADON à M. Michel AUBAGNAC

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 27 dont 8 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Attribution de subvention – OCCE Ecole élémentaire – Voyages scolaires 2024

Rapporteur : Mme Christine BIGOURET-DENAES, 4ème Adjointe

D2024-011

L'école élémentaire de Royat a organisé en début d'année 2024 une Classe de Neige pour les élèves de CM1 et prépare actuellement la classe Nature prévue en Isère en fin d'année scolaire.

A cet effet, l'OCCE doit régler les factures de la classe de Neige et les avances pour la Classe Nature.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser la subvention suivante à l'association :

Au budget général de la ville :

ASSOCIATION	MOTIF	MONTANT 2024 PROPOSE
OCCE Ecole élémentaire	Subvention exceptionnelle – Voyages scolaires 2024	7 700 €
TOTAL	BUDGET GENERAL	7 700 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO

